

**Groupe CAMCA – Rapport sur la solvabilité
et la situation financière (SFCR) au
31 décembre 2016**

Sommaire

1. ACTIVITE ET RESULTAT	3
1.1. ACTIVITE.....	3
1.2. PERFORMANCE ASSOCIEE AUX PORTEFEUILLES DE CONTRATS	4
1.3. PERFORMANCE ASSOCIEE AUX ACTIVITES DE PLACEMENT	4
1.4. PERFORMANCE ASSOCIEE A D'AUTRES ACTIVITES	4
1.5. TOUTE AUTRE INFORMATION	4
2. SYSTEME DE GOUVERNANCE	5
2.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	5
2.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE.....	6
2.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES DONT ORSA	7
2.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	8
2.5. FONCTION AUDIT INTERNE	9
2.6. FONCTION ACTUARIELLE	9
2.7. SOUS-TRAITANCE.....	9
2.8. EVALUATION ET AUTRES INFORMATIONS.....	10
3. PROFIL DE RISQUE	11
3.1. INTRODUCTION	11
3.2. RISQUE DE SOUSCRIPTION	11
3.3. RISQUES DE MARCHE	11
3.4. RISQUES DE CONTREPARTIE	12
3.5. AUTRES RISQUES.....	12
3.6. RISQUE OPERATIONNEL	12
3.7. AUTRES RISQUES SIGNIFICATIFS.....	13
3.8. AUTRES INFORMATIONS.....	13
4. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE II	13
4.1. INTRODUCTION	13
4.2. ACTIFS	14
4.3. PROVISIONS TECHNIQUES.....	15
4.4. AUTRES PASSIFS	15
4.5. METHODES ALTERNATIVES DE VALORISATION	15
4.6. AUTRES INFORMATIONS.....	15
5. GESTION DES FONDS PROPRES	16
5.1. FONDS PROPRES	16
5.2. SCR ET MCR	16
5.3. AUTRES INFORMATIONS	17

1. ACTIVITE ET RESULTAT

1.1. Activité

CAMCA voit le jour après-guerre, sous le nom de la CMAV, Caisse Mutuelle d'Assurances contre le Vol, dans un contexte où le Crédit Agricole est en plein développement. Elle naît à l'initiative des Caisses Régionales du Crédit Agricole, de l'objectif de se prémunir contre le vol et les autres risques opérationnels. Dès 1948, 91 caisses sur 97 y adhèrent. Depuis, CAMCA a progressivement étendu son champ d'intervention à l'ensemble des risques opérationnels (incendie, accidents et risques divers) auxquels sont confrontés ses sociétaires, mais aussi en élargissant ses compétences dans le domaine des risques dits parabancaires. En 1982, la CMAV est rebaptisée avec le nom que l'on connaît aujourd'hui : la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA).

Aujourd'hui, CAMCA est un groupe d'assurance au service du Groupe Crédit Agricole et de ses clients, actif dans quatre domaines d'expertise.



CAMCA assure les risques opérationnels propres aux Caisses Régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et/ou les moyens de paiement des clients des Caisses Régionales, de LCL, de BforBank et de Crédit Agricole Consumer Finance.

Deux autres entités d'assurance et de réassurance de droit Luxembourgeois viennent par ailleurs enrichir les offres de services délivrées aux diverses entités du Groupe Crédit Agricole :

- CAMCA Assurance S.A. : créée en 1997, la filiale permet d'assurer la clientèle du Groupe Crédit Agricole qui ne peut prendre le statut de sociétaire de la Mutuelle. La vocation première de la compagnie est de traiter en Libre Prestation de Service (LPS) le cautionnement des prêts à l'habitat délivrés par le réseau. Avec cette offre particulière, CAMCA Assurance propose une alternative à l'hypothèque ;
- CAMCA Réassurance S.A. : filiale créée en 1992, la compagnie de réassurance constitue un outil de gestion des risques à long terme au service de CAMCA et de CAMCA Assurance.

CAMCA Courtage : filiale créée en 2000, elle complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions

assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier. Ainsi, elle apporte son expertise pour les assurances adossées par exemple aux activités Leasing, Énergies Renouvelables ou Immobilières exercées par le Groupe ; elle intervient également pour le compte de grands opérateurs dans le domaine des jeux et paris disposant de réseaux de distribution très denses maillant l'ensemble du territoire national.

Le chiffre d'affaires du Groupe CAMCA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'établit à 501 M€, en progression de 10% par rapport à 2015.

1.2. Performance associée aux portefeuilles de contrats

Le résultat technique s'élève à 47,2 M€ contre 75,5 M€ en 2015.

1.3. Performance associée aux activités de placement

Le portefeuille de placements est composé principalement d'obligations. A part les titres de participations, il n'est détenu aucun portefeuille action. Enfin, le Groupe CAMCA compte un portefeuille immobilier constitué principalement d'immeubles parisiens.

Le résultat financier atteint 46,5 M€ (contre 43,3 M€ en 2015), compte-tenu notamment de la réalisation de plus-values obligataires pour 2,2 M€.

1.4. Performance associée à d'autres activités

Le résultat net des entités intégrées s'établit à 36,1 M€ (37,9M€ en 2015). Après dotation aux amortissements des écarts d'acquisition, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 35,0 M€ contre 37,5 M€ en 2015. Le résultat net part du Groupe s'établit quant à lui à 29,3 M€ pour l'exercice 2016 contre 30,1 M€ pour l'exercice 2015.

1.5. Toute autre information

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

2. SYSTEME DE GOUVERNANCE

2.1. Informations générales sur le système de gouvernance

2.1.1. Organisation générale du système de gouvernance

Le système de gouvernance implique plusieurs acteurs :

- les administrateurs : ils représentent les sociétaires et actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- la direction générale : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le conseil d'administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

a. Niveau 3 : organes d'administration

Le conseil d'administration est chargé de superviser la gestion des risques et les rôles et responsabilités qui en découlent.

Le conseil d'administration se compose actuellement de 12 administrateurs occupant des fonctions de Directeur Général ou de Président au sein des Caisses Régionales, un administrateur représentant les salariés, et le Directeur des Relations avec les Caisses Régionales de Crédit Agricole SA (CAsa).

Le conseil a constitué un bureau composé du Président du conseil d'administration, du Vice-Président et de 2 Directeurs Généraux de Caisses Régionales dont le rôle est d'orienter les travaux du conseil.

Les fonctions du Président du conseil d'administration sont dissociées de celles exercées par le Directeur Général non administrateur qui, notamment, représente la société dans ses rapports avec les tiers. Ce principe est appliqué dans toutes les entités.

Le conseil d'administration est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques que doivent suivre les sociétés pour l'exercice en cours.

Le conseil d'administration se réunit a minima à 4 reprises. Le bureau se réunit également chaque trimestre. Les règles de fonctionnement des conseils sont décrites dans les statuts.

b. Niveau 2 : le comité d'audit et des risques

Il est institué transversalement pour l'ensemble du Groupe CAMCA et il comprend au moins trois personnes désignées par le conseil d'administration parmi ses membres. Les membres du comité d'audit et des risques occupent des fonctions de Président ou de Directeur général au sein des Caisses Régionales, banques régionales de plein exercice. Par conséquent, ils disposent de toutes les compétences nécessaires en matière comptable et financière. Ce comité d'audit et des risques se réunit quatre fois par an ou plus en cas de besoin. Le comité d'audit et des risques invite qui bon lui semble (en interne ou en externe) pour mener à bien ses travaux.

Le comité rend compte de ses travaux lors du conseil d'administration. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le conseil d'administration.

c. Niveau 1 : comités métiers et opérationnels

▪ Comité de direction

Le comité est constitué du Directeur Général de CAMCA, des directeurs des activités et filiales de CAMCA et du responsable des fonctions risque et conformité.

Il se réunit en moyenne deux fois par mois afin de suivre les performances et les résultats du Groupe et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe.

▪ Comité des risques Groupe

Le comité est constitué du Directeur Général de CAMCA et des fonctions clés. Il peut être élargi à toute personne clé en fonction des thèmes traités. Afin de s'assurer de la correcte coordination et transversalité entre les métiers et entités, les membres du CODIR sont également invités afin de challenger les hypothèses de suivi des risques. Il se réunit trimestriellement.

▪ Comité financier

Le comité est chargé de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir.

Le Comité financier se réunit à minima 3 fois par an et fait le point sur l'application de la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration.

2.1.2. Informations générales sur les fonctions clés

L'attribution des fonctions clés est effectuée par le Directeur général de CAMCA sur base des exigences de compétence et d'honorabilité détaillées dans la Section 2.2.

Les fonctions de gestion des risques, et de vérification de la conformité sont portées par le responsable du département risques et contrôles du Groupe CAMCA. La fonction actuarielle est assurée par l'actuaire du Groupe CAMCA. La fonction d'audit interne est quant à elle exercée par le Président du comité d'audit et risques qui s'appuie sur un prestataire externe pour la réalisation des missions d'audit interne.

2.2. Exigences de Compétence et d'Honorabilité

2.2.1. Présentation du dispositif (prouvant la compétence et l'honorabilité)

La politique « compétence et honorabilité » est commune à l'ensemble des sociétés du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions » satisfont à tout moment aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise, et ce conformément aux obligations définies à l'article 42 de la « Directive Solvabilité 2 ». En interne, les acteurs concernés sont les administrateurs, les dirigeants effectifs et les personnes occupant les fonctions clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les missions sous-traitées.

2.2.2. Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés nécessite de réaliser une étude approfondie pour vérifier que les personnes concernées

n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité (vérification du casier judiciaire).

A ce titre, une déclaration sur l'honneur est demandée à l'ensemble de la population concernée. Les règles à respecter en matière d'honorabilité sont précisées aux items I à VI de l'article L. 322-34 du Code des Assurances.

L'évaluation et le suivi des respects des exigences d'honorabilité sont réalisés à l'entrée du poste et en suivi permanent.

2.2.3. Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés et collectivement pour les membres du conseil d'administration.

- **Appréciation individuelle**

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente du Groupe CAMCA.

- **Appréciation collective : les membres du conseil d'administration**

Les membres du conseil d'administration disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective.

Le Groupe CAMCA s'assure de l'existence au sein de son conseil d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle.

Une formation régulière des administrateurs a été mise en place sur le pilotage des risques, les nouveautés en matière réglementaire, les risques émergents, etc....

2.3. Système de gestion des risques dont ORSA

2.3.1. Système de gouvernance et gestion des risques

Dans le cadre de sa gouvernance des risques, le Groupe CAMCA procède à la mise en place d'une gouvernance risques groupe.

Chaque entité du Groupe CAMCA propose un cadre individuel d'appétence au risque en lien avec des objectifs fixés en termes de dimensions et indicateurs de pilotage groupe. Ces derniers permettent de fixer des limites en fonction de l'appétence au risque du Groupe CAMCA puis de décliner l'approche auprès des compagnies.

2.3.2. ORSA

Le processus de l'Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) est mené de manière à produire les rapports solos et groupe à l'ACPR.

Ce processus se décline de manière cohérente dans les différentes entités qui composent le groupe. Cette cohérence est assurée par l'intervention du comité des risques groupe aux étapes clés du processus, ainsi que par l'intervention du comité d'audit et des risques.

L'horizon sur lequel s'appuie l'ORSA est un horizon à 3 ans qui correspond à la durée moyenne des engagements de l'entreprise, et à l'horizon de planification des activités.

Les résultats produits lors de l'établissement du business plan sont les résultats et bilans comptables, ainsi que les fonds propres et provisions prudentiels, les besoins de marge de solvabilité. Les calculs de projections sont réalisés sur la base de plusieurs scénarios déterministes (l'entreprise n'utilise aucune simulation stochastique) : un scénario central et plusieurs scénarios adverses permettant de tester les protections en matière de risque ainsi que la résistance de l'entreprise.

2.4. Système de Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le groupe CAMCA s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- couverture exhaustive des activités et des risques et responsabilité des acteurs, la direction générale étant directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- définition claire des tâches, séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour,
- normes et procédures formalisées et actualisées, notamment en matière comptable,
- système de contrôle comprenant des contrôles permanents intégrés dans le traitement des opérations (1er degré) ou effectués par des opérationnels n'ayant pas engagé les opérations contrôlées (2ème degré – 1er niveau), ou réalisés par des collaborateurs dédiés (2ème degré – 2ème niveau), et des contrôles périodiques (3ème degré) réalisés par l'Inspection générale ou l'audit,
- information de l'organe délibérant sur la stratégie risques et le suivi de son application (dont les limites fixées et leur utilisation), les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche corrective.

Le contrôle des risques de conformité est intégré à l'ensemble du dispositif de Contrôle Permanent : cartographie des risques, plan de contrôle local et consolidé, rapports d'activité. Ces éléments contribuent à une bonne interaction. Des liens réguliers existent également avec l'audit interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution, les constats et recommandations émis alimentant les plans d'actions et étant utilisés, en tant que de besoin, pour actualiser la cartographie des risques. Enfin, le comité des risques Groupe constitue l'instance de coordination des fonctions gestion des risques, conformité et audit interne.

La fonction conformité couvre, dans l'ensemble des domaines de la Conformité encadrés au niveau du Groupe CA S.A. par le corpus FIDES, ceux qui sont applicables à l'Assurance, et plus spécifiquement dans chacune des entités ceux applicables à ses propres activités.

2.5. Fonction Audit Interne

La fonction d'Audit Interne est placée sous la responsabilité du Président du Comité d'Audit et des Risques. Le périmètre d'intervention de l'Audit Interne couvre le périmètre de contrôle interne du Groupe CAMCA.

Les missions de l'audit interne ont pour objet de s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

Le principe de fonctionnement est le suivant :

1. les missions réalisées par un cabinet externe et l'inspection générale du Groupe Crédit Agricole ou tout externe (autorités de tutelle, cabinets externes, notation, plan de réassurance etc.),
2. des missions d'audit interne réalisées par un salarié du Groupe CAMCA.

2.6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est une fonction centralisée au sein du Groupe CAMCA. Elle a pour mission :

- de donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- de donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du Solvency Capital Requirement (SCR) dans le cadre des évaluations de l'ORSA,
- d'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- de vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques,
- de réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté trimestriel et annuel,
- de donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance,
- de rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du conseil d'administration,
- son périmètre est celui de l'ensemble du Groupe CAMCA, en s'appuyant sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

2.7. Sous-traitance

2.7.1. Description de la politique de sous-traitance et d'externalisation

Pour être qualifiées de Prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE), deux ensembles de critères doivent être pris en compte de manière cumulative : les prestations doivent être d'une part externalisées et d'autre part importantes ou critiques.

Le Conseil d'Administration est informé au moins une fois par an des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent. Cette information est intégrée dans le rapport de contrôle interne.

Les principales dispositions prévues dans les contrats PSEE ont été intégrées et concernent :

- Qualité : définition du niveau de qualité attendu de la prestation répondant à un fonctionnement normal du service, détermination des indicateurs de suivi et obligation d'alerte en cas d'évènement pouvant affecter la qualité de la prestation fournie.
- Intégrité des données : Le prestataire prendra toutes précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles auxquelles il a accès ou collectées à l'occasion de la réalisation de la (des) prestation(s). L'ensemble des mesures de sécurité et de sauvegarde des données sont décrites.
- Mécanismes de secours (PCA) : le prestataire doit disposer d'un plan de continuité d'activité garantissant la continuité de la prestation réalisée pour le client dans le cadre du contrat.
- Procédures des contrôles délégués : définition des mesures mises en œuvre par le prestataire, en accord avec le Groupe CAMCA, pour s'assurer que les prestations sont correctement effectuées.
- Autorisation du principe de l'audit sur pièce et sur place, des conditions de mise en œuvre de la prestation.
- Suivi de la relation, reporting : mise en œuvre d'un compte rendu régulier de l'activité du prestataire dans l'exécution des prestations à sa charge.
- Information sur la situation financière
- Sous-traitance : le Groupe CAMCA doit donner son accord exprès pour que le sous-traitant puisse procéder à toute modification des prestations.

2.7.2. Organisation du dispositif de contrôle des opérations externalisées

Les Directions métiers sont chargées du suivi des prestations de services essentielles externalisées en organisant les contrôles de niveau 1 et de 2.1. A ce titre, des indicateurs de contrôle ont été intégrés dans le cadre de déploiement du plan de contrôle.

Ces indicateurs de contrôle permettent un suivi homogène de la qualité du suivi de ces prestations.

Au niveau 3, les prestations des gestionnaires de sinistres externes font l'objet d'un plan d'audit biennal sur la qualité des travaux réalisés soit par un cabinet extérieur soit en interne.

Ces audits ont été réalisés en 2016 (cf.2.5.3)

En 2016, une remise en conformité des différents contrats a été effectuée pour prendre notamment en compte l'arrêté du 3 novembre 2014 qui se substitue au CRBF-97-02.

2.8. Evaluation et autres informations

Pas d'autre information

3. PROFIL DE RISQUE

3.1. Introduction

Dans le cadre des différents travaux menés pour la mise en conformité à la réforme Solvabilité 2, et dans le cadre appliqué par le Groupe Crédit Agricole pour l'application de l'arrête du 3 novembre 2014 du Code Monétaire et Financier sur le contrôle interne et la maîtrise des risques, le Groupe CAMCA a mis en place une cartographie des risques.

Des entretiens ont été menés avec les responsables de risques et collectivement en Comité de Direction afin d'identifier les risques matériels et les scénarios de stress associés.

3.2. Risque de souscription

Le profil de risque du Groupe CAMCA est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites.

Les activités d'assurance exposent CAMCA à des risques concernant principalement la souscription Non-Vie, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

- En assurance dommages ou pour les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance, les risques résident dans la sélection, l'insuffisance de tarification, la gestion des sinistres ainsi que le cumul ou le risque de catastrophe. Ils sont maîtrisés par le déploiement de la politique de souscription du groupe CAMCA. Le rapport entre les sinistres déclarés et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible.
- La politique de provisionnement contribue par ailleurs à la maîtrise du risque technique.
- La politique de réassurance établie vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'événements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat. Elle intègre les standards définis par le groupe Crédit agricole (solidité financière minimum des réassureurs, par exemple).

Les autres branches présentent des risques plus faibles, soit en raison du volume, soit en raison de leur nature.

Concernant le risque technique, le principe est que le Groupe CAMCA puisse répondre à tous les besoins exprimés par les Caisses Régionales. Pour ce faire, elle fixe en amont des limites à ces garanties, adapte la tarification en fonction du niveau de risque afin de pouvoir faire face à ses engagements (ratio de sinistralité en deçà de 100 %).

3.3. Risques de marché

- Le risque de taux est une des expositions significative du Groupe CAMCA en raison du décalage entre les cash flows de ses engagements et ceux des instruments de marchés souscrits, et en raison du placement de ses fonds propres principalement dans des instruments de taux (obligations)
- Le risque souverain est un risque significatif pour le Groupe CAMCA du fait de la part significative de l'allocation des fonds propres dans cette classe d'actif. Le principal moyen de maîtrise réside dans le choix des états et des durées des titres, ainsi que la surveillance régulière des évolutions des signatures. Ces choix sont faits au cours des comités financiers.

- Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur. En effet la contrepartie de la prudence est la concentration du portefeuille sur quelques émetteurs ou secteurs. Cela est vrai également en raison de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille. Le principal moyen de maîtrise de ce risque est la surveillance régulière au cours des comités financiers des évolutions des signatures et l'application de seuils maximum par contrepartie.

3.4. Risques de contrepartie

- Le risque de contrepartie n'apparaît pas comme un risque majeur. En particulier le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration. Chaque société a instauré, en sus, une limite globale, sauf cas particulier, sur le rating minimum (A-) des réassureurs retenus dans le placement des traités. Chaque entité calibre ses programmes de réassurance de manière à optimiser le niveau de la rétention et le coût de la protection en cas d'évènement exceptionnel, l'objectif étant de limiter la volatilité du résultat et de protéger les fonds propres.

3.5. Autres Risques

- Le risque de liquidité n'apparaît pas comme un risque majeur. L'impact d'un sinistre majeur serait faible.
- Les autres risques financiers (immobilier, change) sont d'impact plus limité ou nul, en raison de la politique d'investissement actuellement suivie.

L'appétence aux risques que s'est fixée le Groupe CAMCA se traduit par la fixation d'une allocation par type d'actif financier validée annuellement par le Conseil d'Administration.

La prudence souhaitée en matière de risques financiers se traduit par l'exclusion de plusieurs classes d'actif, comme les actions (sauf participations stratégiques pour CAMCA Mutuelle), les nouveaux investissements dans des obligations entreprises et dans certains états européens. Les investissements immobiliers sont soumis systématiquement au conseil d'Administration.

3.6. Risque opérationnel

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité, les risques juridiques et également les risques générés par le recours à des prestataires (dont les Prestations de Service Essentielles Externalisées -PSEE-). Ils sont suivis à travers les dispositifs de cartographie, de collecte trimestrielle des incidents et des pertes complétée par une procédure d'alerte.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du Personnel, CAMCA et ses filiales ont établi leur plan de continuité de l'activité (PCA), centré sur les activités essentielles.

La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) a été engagé.

Les risques de non-conformité constituent également un enjeu majeur, dans un contexte de renforcement de la réglementation. Ils comprennent tant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme que la protection de la clientèle (traitement des réclamations). Le

Responsable Conformité qui est en charge de l'élaboration des procédures, s'appuie sur le corpus émis par la Direction de la Conformité de CA S.A., impulse les actions de formations et définit le dispositif de contrôle.

Le Groupe CAMCA répertorie l'ensemble des risques opérationnels et les évalue dans la mesure du possible.

Le Groupe CAMCA a mis en place une procédure d'alerte sur les « risques opérationnels sensibles », notamment ceux dont le montant est supérieur à 0,5% des fonds propres ou ayant un impact significatif sur la maîtrise des risques. Ainsi, en cas d'événement majeur et dépassement de ces limites, une information à la gouvernance du Groupe CAMCA et au Groupe Crédit Agricole est réalisée.

3.7. Autres risques significatifs

Aucun autre risque significatif n'a été identifié.

3.8. Autres informations

La politique portant sur la qualité des données a été élaborée en 2016 pour une mise en œuvre progressive en 2016-2017.

4. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE II

4.1. Introduction

La solvabilité du Groupe CAMCA est établie en application de la première des méthodes définies aux articles 230 et 233 de la directive 2009/138/CE, c'est-à-dire à partir des états financiers consolidés du Groupe CAMCA (établis selon les dispositions du règlement CRC 2000-05). Il convient de noter que le Groupe CAMCA, en tant que membre du Groupe Crédit Agricole, réalise également une consolidation selon les normes Groupe Crédit Agricole (normes IFRS). Un certain nombre de retraitements effectués pour le bilan prudentiel s'appuient donc sur la consolidation « normes IFRS » du Groupe CAMCA, notamment la valorisation des actifs en valeur de marché.

Le bilan prudentiel au 31 décembre 2016 du Groupe CAMCA (ci-après « Bilan Solvabilité 2 » ou « Bilan S2 ») a ainsi été établi conformément aux principes de valorisation énoncés aux articles 75 à 89 de la directive 2009/138/CE.

Les retraitements réalisés pour l'élaboration du bilan prudentiel concernent les postes suivants :

- Valorisation des placements en valeur de marché :
 - Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
 - Réévaluation des placements à la valeur de marché ;
- Evaluation des provisions techniques selon les règles S2 :
 - Evaluation des provisions techniques en « Best Estimate » (brute et cédée), en distinguant les Best Estimate de prime et les Best Estimate de provision ;
 - Elimination des provisions d'égalisation ;

- Constitution d'une marge de risque ;
- Elimination des non valeurs (écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, frais d'acquisition reportés) ;
- Détermination des bases d'impôts différés (écarts entre évaluation Solvabilité 1 et Solvabilité 2) et calcul d'impôts différés par application du taux d'imposition en vigueur ;
- Reclassement des intérêts minoritaires S1 en Fonds propres, les Fonds propres du Bilan S2 incluant les intérêts minoritaires.

Aucun retraitement spécifique n'a été réalisé sur les écritures de bas de bilan, la vision comptable ayant été considérée comme la meilleure estimation économique des créances et des dettes (absence d'effet d'actualisation compte tenu de leur horizon à court terme).

4.2. Actifs

4.2.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont réévalués à la valeur de réalisation déterminée lors des expertises annuelles des immeubles. La valeur de réalisation des placements immobiliers figure dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2016 (état récapitulatif des placements).

4.2.2. Placements mobiliers

Le portefeuille de placements mobiliers (obligations cotées, OPCVM monétaires et obligataires) est réévalué comme suit :

- Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
- Passage de la valeur nette comptable à la valeur de marché, la valeur de marché étant fournie par le dépositaire des titres.

La valeur de marché des placements mobiliers figure dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2016 (état récapitulatif des placements).

4.2.3. Actifs incorporels et frais reportés

Les actifs incorporels (principalement constitués d'écarts d'acquisition et de logiciels) sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les frais d'acquisition reportés sont constitués par la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires et des frais internes d'acquisition, tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination, comptabilisée en charge de l'exercice en cours. Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés au 31 décembre 2016.

4.2.4. Provisions techniques cédées

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées sont présentées dans la partie sur les provisions techniques.

4.2.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le bilan prudentiel, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur. La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. En pratique, compte tenu du caractère de court terme de ces instruments, juste valeur et coût amorti sont des montants jugés proches.

Il n'y a donc pas de réévaluation dans le bilan prudentiel.

4.2.6. Impôts différés

Voir la section autres passifs ci-dessous.

4.3. Provisions techniques

En application de la première méthode prévue par la Directive Solvabilité 2 (cf. Art 230), les provisions techniques en « Best Estimate » du bilan prudentiel du Groupe CAMCA sont établies à partir du bilan consolidé (normes françaises) du Groupe CAMCA au 31 décembre 2016, en s'appuyant sur les retraitements opérés dans les bilans prudentiels des entités composant le Groupe CAMCA.

La démarche est la suivante :

- Somme des provisions techniques en « Best Estimate » (BE) brutes et nettes de chacune des entités consolidées au 31 décembre 2016 ;
- Elimination des cessions internes au Groupe.

Les méthodes et options retenues sont décrites dans le rapport narratif de CAMCA Mutuelle au 31 décembre 2015 et les documents équivalents établis par les autres entités consolidées.

4.4. Autres passifs

Les différentes étapes de l'évaluation des impôts différés sont les suivants :

- Pour chaque poste d'actif et de passif, détermination d'une base d'impôts différés égale à la différence entre valorisations S1 et S2 ;
- Exclusion de la base d'impôts différés des différences permanentes et des éléments déjà fiscalisés (par exemple les plus-values latentes des OPCVM) ;
- Application du taux d'imposition applicable au 31 décembre 2016 à la base d'impôts différés, en l'absence de détermination de la date de retournement des différences de valorisation S1-S2 (plus-values latentes sur les actifs et différence d'évaluation S1-S2 des engagements techniques) ;
- Les impôts différés ainsi constatés sur les différences de valorisation S1 et S2 s'ajoutent aux impôts différés constatés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

4.5. Méthodes alternatives de valorisation

Aucune méthode alternative de valorisation n'a été utilisée.

4.6. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

5. GESTION DES FONDS PROPRES

5.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité du Groupe CAMCA face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

Elle découle des résultats de solvabilité et notamment des résultats de l'ORSA et des règles d'appétence. Ceux-ci fournissent une vision prospective des besoins de capitaux propres de chaque entité et au niveau consolidé en fonction des objectifs exprimés en termes de taux de couverture "cible", et permet donc de les anticiper. L'exercice permet également de simuler les conséquences liées aux différents moyens de gérer le capital disponible.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que celle-ci soit réactualisée et qu'une information soit envoyée au contrôleur du Groupe.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves.

Le Groupe CAMCA n'a pas de fonds propres auxiliaires.

5.1.1. Les fonds propres disponibles

CAMCA couvre son besoin réglementaire en capital par des réserves comptables. Tous les éléments de fonds propres sont libellés en euros.

Les fonds propres disponibles au 31 décembre 2016 sont constitués du fonds d'établissement et de la réserve de réconciliation, constituée principalement des réserves comptables S1, de la réévaluation des actifs financiers et des provisions techniques nettes, de l'annulation des actifs incorporels et de la constitution des impôts différés.

5.1.2. Les fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles sont dans le cas de CAMCA égaux aux fonds propres disponibles.

Les fonds propres éligibles sont constitués des fonds propres disponibles et de prêts subordonnés, sous déduction des éléments non admissibles (part non admissible des intérêts minoritaires et distributions prévues de dividendes).

5.2. SCR et MCR

5.2.1. Méthode et options retenues

En application de la première méthode prévue par la Directive Solvabilité 2 (cf. article 230), la solvabilité du Groupe est déterminée à partir des états financiers consolidés du Groupe CAMCA. En particulier les assiettes de primes brutes et nettes de réassurance utilisées pour le calcul du SCR Non Vie et du SCR Vie sont déterminées à partir du compte de résultat consolidé.

L'approche retenue par le Groupe CAMCA pour le calcul du SCR et du MCR (Minimum de Capital Requis) est l'approche standard. Cette approche est prise en compte dans les calculs effectués par le progiciel « Ooliba », permettant de calculer la formule standard conformément au règlement délégué du 10 octobre 2014.

Les calculs s'appuient sur la courbe de taux publiée par l'EIOPA début 2017.

5.2.2. Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

La capacité d'absorption des pertes futures par les impôts différés (crédits d'impôts) a été retenue à hauteur des impôts différés passifs nets inscrits au bilan prudentiel.

5.2.3. Résultat au 31 décembre 2016

Le tableau ci-dessous présente le résultat des calculs du SCR et du MCR au 31 décembre 2016 ainsi que l'évolution par rapport au 31 décembre 2015 (en K€).

	2015	2016	Variation 2016 / 2015
Minimum Capital Requirement (MCR)	73 100	79 900	<i>6 800</i>
Solvency Capital Requirement (SCR)	162 400	177 600	<i>15 200</i>
Fonds propres "Solvency 2"	616 200	675 400	<i>59 200</i>
Ratio de couverture du MCR	843%	845%	
Ratio de couverture du SCR	379%	380%	

L'évolution du SCR entre 2015 et 2016 provient essentiellement de l'augmentation de l'activité Caution des prêts à l'habitat.

L'augmentation des fonds propres prudentiels (S2) est due à l'accumulation du résultat 2016 et à l'augmentation de la part des intérêts minoritaires admissibles.

Le ratio de couverture du SCR demeure stable à un niveau très élevé (380% au 31 décembre 2016).

5.3. Autres Informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

Annexes

Annexe I

S.02.01.02

Bilan

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	20 298
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 483 788
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	38 137
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 000
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	1 703 166
Obligations d'État	R0140	1 302 054
Obligations d'entreprise	R0150	401 112
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	740 485
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	83
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	83
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	12 822
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	12 822
Non-vie hors santé	R0290	12 822
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	56 910
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 816
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 159
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	34 865
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 570
Total de l'actif	R0500	2 618 312

Annexe I

S.02.01.02

Bilan

Passifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 615 628
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 615 580
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1 548 867
Marge de risque	R0550	66 713
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	48
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	48
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	20 881
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	653
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	32
Passifs d'impôts différés	R0780	193 168
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	435
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	36 150
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	5 529
Autres dettes (hors assurance)	R0840	21 173
Passifs subordonnés	R0850	4 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	4 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	1 897 649
Excédent d'actif sur passif	R1000	720 663

Annexe II

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brut – assurance directe	R0110	-	-	-	-	5 100	-	193 623	19 744	241 415	-	-	38 200					498 081
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	-
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	224	-	5 049	690	-	-	-	6 200	-	-	-	-	12 163
Net	R0200	-	-	-	-	4 876	-	188 574	19 054	241 415	-	-	32 000	-	-	-	-	485 918
Primes acquises																		
Brut – assurance directe	R0210	-	-	-	-	5 100	-	194 014	19 705	240 973	-	-	38 200					497 992
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	-
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	224	-	5 049	690	-	-	-	6 200	-	-	-	-	12 163
Net	R0300	-	-	-	-	4 876	-	188 965	19 015	240 973	-	-	32 000	-	-	-	-	485 829
Charge des sinistres																		
Brut – assurance directe	R0310	-	-	-	-	6 995	-	26 647	11 618	138 860	-	-	15 633					199 753
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	-
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	47	-	4 390	1 530	-	-	-	1 010	-	-	-	-	1 006
Net	R0400	-	-	-	-	6 948	-	26 208	10 088	138 860	-	-	16 643	-	-	-	-	198 747
Variation des autres provisions techniques																		
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-	-	-	-	346	-	10 425	-	-	-					10 771
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	1 876	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 876
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	2 222	-	10 425	-	-	-	-	-	-	-	12 647
Dépenses engagées	R0550	-	-	12	-	1 196	-	150 316	732	3 063	-	-	6 191	-	-	-	-	161 486
Autres dépenses	R1200																	-
Total des dépenses	R1300																	161 486

Annexe IV

S.25.01.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	68 752	68 752	0
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	11 600	11 600	0
Risque de souscription en vie	R0030	0	0	0
Risque de souscription en santé	R0040	1 205	1 205	0
Risque de souscription en non-vie	R0050	171 084	171 084	0
Diversification	R0060	-46 618	-46 618	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	206 023	206 023	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	43 408
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-71 800
Capital requis pour les activités exercées conformément à	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	177 631
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	177 631
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Annexe V

S.32.01.04

Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
<u>C0010</u>	<u>C0020</u>	<u>C0030</u>	<u>C0040</u>	<u>C0050</u>	<u>C0060</u>	<u>C0070</u>	<u>C0080</u>
France	LEI/969500K3S8TYLLGGG154		CAMCA Mutuelle	2- Entreprise d'assurance non-vie	Société d'assurance mutuelle	1- Mutuelle	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
Luxembourg	SC/54930058T7SM276XD825		CAMCA Lux Finance	99-Autre	Société anonyme	2- Non mutuelle	
France	SC/508667839		CAAP	99-Autre	Société anonyme	2- Non mutuelle	
Luxembourg	LEI/222100I7Z4ZOEKHLB16		CAMCA Assurance	2- Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2- Non mutuelle	Commissariat aux assurances
France	SC/428681985		CAMCA Courtage	99-Autre	Société anonyme	2- Non mutuelle	
Luxembourg	LEI/222100OK3R0C26F84J86		CAMCA Réassurance	2- Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2- Non mutuelle	Commissariat aux assurances
Luxembourg	SC/E-437		SCI Liberté 32	99-Autre	Société de droit commun	2- Non mutuelle	
France	SC/391185873		SCI Haussmann 122	99-Autre	Société de droit commun	2- Non mutuelle	
France	SC/391184504		SCI La Boétie 65	99-Autre	Société de droit commun	2- Non mutuelle	

Annexe V
S.32.01.04

Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères de classement (dans la monnaie de déclaration du groupe)							Référéntiel comptable	
		Total du bilan (entreprises d'assurance et de réassurance)	Total du bilan (autres entreprises réglementées)	Total du bilan (entreprises non réglementées)	Primes émises, nettes de réassurance, des entreprises d'assurance ou de réassurance, selon IFRS ou référentiel comptable local	Chiffre d'affaires, défini comme le produit brut des activités ordinaires selon les IFRS ou le référentiel comptable local, pour les autres types d'entreprises et de sociétés holding d'assurance	Résultats de souscription	Résultats des investissements		Résultats totaux
C0010	C0020	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170
France	LEI/969500K3S8TYLLGGG154	836 016			195 265		6 562	6 866	3 155	2- Référentiel comptable local
Luxembourg	SC/54930058T7SM276XD825			576		354				2- Référentiel comptable local
France	SC/508667839			1 968		2 970				2- Référentiel comptable local
Luxembourg	LEI/22210017Z4ZOEKHLB16	1 693 175			226 463		18 345	981	13 776	2- Référentiel comptable local
France	SC/428681985			9 245		4 878				2- Référentiel comptable local
Luxembourg	LEI/2221000K3R0C26F84J86	740 650			66 263		515	- 33	143	2- Référentiel comptable local
Luxembourg	SC/E-437			2 365		199				2- Référentiel comptable local
France	SC/391185873			540		63				2- Référentiel comptable local
France	SC/391184504			11 263		210				2- Référentiel comptable local

Annexe V
S.32.01.04

Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
<u>C0010</u>	<u>C0020</u>	<u>C0180</u>	<u>C0190</u>	<u>C0200</u>	<u>C0210</u>	<u>C0220</u>	<u>C0230</u>	<u>C0240</u>	<u>C0250</u>	<u>C0260</u>
France	LEI/969500K3S8TYLLGGG154	100,00%	100,00%	100,00%		Dominante	100,00%	1- Incluse dans le contrôle du groupe		1- Première méthode ; Consolitation Intégrale
Luxembourg	SC/54930058T7SM276XD825	82,74%	100,00%	82,74%		Dominante		1- Incluse dans le contrôle du groupe		1- Première méthode ; Consolitation Intégrale
France	SC/508667839	100,00%	100,00%	100,00%		Significative		1- Incluse dans le contrôle du groupe		1- Première méthode ; Consolitation Intégrale
Luxembourg	LEI/22210017Z4ZOEKHLBI6	64,35%	100,00%	64,35%		Dominante	64,35%	1- Incluse dans le contrôle du groupe		1- Première méthode ; Consolitation Intégrale
France	SC/428681985	99,00%	100,00%	99,00%		Dominante		1- Incluse dans le contrôle du groupe		1- Première méthode ; Consolitation Intégrale
Luxembourg	LEI/222100K3R0C26F84J86	95,00%	100,00%	95,00%		Dominante	95,00%	1- Incluse dans le contrôle du groupe		1- Première méthode ; Consolitation Intégrale
Luxembourg	SC/E-437	95,00%	100,00%	95,00%		Dominante		1- Incluse dans le contrôle du groupe		1- Première méthode ; Consolitation Intégrale
France	SC/391185873	100,00%	100,00%	100,00%		Dominante		1- Incluse dans le contrôle du groupe		1- Première méthode ; Consolitation Intégrale
France	SC/391184504	100,00%	100,00%	100,00%		Dominante		1- Incluse dans le contrôle du groupe		1- Première méthode ; Consolitation Intégrale